

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 24 novembre 2006

Présents : Roger Mérigaud, maire,
Jean-Paul Mariaud, Alain Delhoume, Jean-Paul Gadaud, Serge Roux, adjoints,
Joëlle Clavaud, Jean-Pierre Floc'h, Richard Fourton, Rémi Goursaud, Henri Thomas

Excusés : Christian Dubreuil

Absent : Jean-Michel Lévêque

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Floc'h

COMPTE-RENDUS

Conseil de l'École Élémentaire du 09/11/06

Delphine Nicolas assure le temps de décharge de Mme la Directrice le jeudi et Hélène Chauhier le remplacement de Mme Maumy qui suit une formation en Anglais le mardi.

A l'occasion des élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Ecole, ont été élus Mmes Raymondaut, Lansade, Battiston, Gentil et M. Madrange.

Compte-tenu des effectifs, une création de classe est envisageable à la rentrée 2006, dans cette hypothèse des solutions provisoires seront trouvées pour accueillir les élèves en attendant que la nouvelle école maternelle soit opérationnelle.

Les thèmes des projets d'école pour l'année scolaire sont les suivants : orientation et patrimoine pour les CM2, météorologie pour les CM1 et les CP, création de poèmes pour les CE2, le corps humain pour les CP/CE1.

Mme Dalby intervient 2 fois par semaine pour enseigner l'anglais en CM1 et CM2, Mme Maumy assure cet enseignement dans sa classe.

Une activité tennis de table est envisagée en liaison avec le club local ESSAGE. Le CM2 participera à une classe de goût avec le laboratoire « Goûts et Couleurs ». Comme les années précédentes la mairie finance 7 séances de musique par classe assurées par Corinne Rouhaud du SIEMD (Syndicat Intercommunal pour l'Enseignement de la Musique et de la Danse). La BCD est animée par Charlotte Dacoury. En partenariat avec l'Éducation Nationale et la Gendarmerie, la commune s'engage dans l'opération « permis piéton » qui commencera en janvier pour les CE2.

Le conseil donne son accord pour l'accueil à Saint-Gence du cross inter-écoles au printemps 2007.

Conseil de l'École maternelle du 10/11/06

Les résultats des élections :...

Mme Giraud-Pinel souhaite mettre en œuvre un projet de classe artistique et culturelle avec un danseur chorégraphe. Le coût à la charge de la commune étant important, il sera demandé à la directrice de l'école un devis précis pour que le conseil puisse prendre une position.

Construction de la nouvelle école maternelle : les demandes de subventions ont été déposées. Dès que l'architecte aura réalisé un premier projet, une réunion sera organisée avec tous les partenaires intéressés (commission école, architecte, enseignants,

parents d'élèves, personnel communal) pour présenter ce premier document de travail.

Les petits aménagements demandés au cours des conseils seront réalisés

Le Père Noël arrivera le 22 décembre dans l'après midi. Un spectacle et un goûter seront offerts aux enfants par la municipalité.

Comme prévu, les devis pour l'équipement informatique ont été demandés. L'école élémentaire va être équipée avec des ordinateurs portables et leurs périphériques pour un coût de l'ordre de 25 000 €

SIEPEA (Syndicat Intercommunal pour l'Enfance, la Petite Enfance et l'Adolescence)

Notons une très bonne fréquentation du CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) au cours des vacances de Toussaint, en particulier des enfants de Saint-Gence puisque 38 enfants de la commune ont participé.

Rappel des activités proposées dans le cadre du ***Projet Educatif Territorial*** :

Veyrac :

Sport collectif mardi et vendredi 12h30-13h15,

Base-ball lundi 12h30-13h15,

Initiation au rythme jeudi 12h30-13h15,

Jeu Dramatique jeudi 12h30-13h15 avec pour ces deux activités un projet de spectacle à l'occasion des Veyracomusies.

Saint-Gence :

Initiation au rythme vendredi 16h45-17h45,

Jeu Dramatique lundi 17h15-18h15,

Arts Plastiques jeudi 16h30-17h45,

Base-Ball vendredi de 16h30-17h30

Peyrilhac :

Arts Plastiques mardi 16h45-18h00,

Base-Ball jeudi 16h45-17h45,

Jeu Dramatique vendredi 16h45-17h45.

Le SIEPEA reste à l'écoute de toutes les associations communales qui souhaiteraient s'impliquer dans l'organisation d'activités péri-scolaires et accueillera avec plaisir toutes les propositions ou idées nouvelles.

TRAVAUX ROUTIERS

Les travaux prévus ont été réalisés : promenade de la Châtre, chemin du Boschaudrier, route de la Ribière du Theil, rue Jules Michelet et allée de Maisonneuve. Le Conseil Général a financé la réfection du

revêtement sur le CD-28, au terme des travaux d'aménagement de l'entrée du Bourg.

Pour l'année 2007 et compte tenu du transfert de la compétence « Voirie » auprès de Limoges-Métropole, les travaux envisagés sont les suivants : achèvement de la voirie du lotissement du Clos, 3^{ème} tranche de la route du Boschaudérier, allée des Francines, allée de la Croix des Charriers, route de La lande, route des Monts et passage du Theil. Tous ces travaux ne pourront pas être réalisés, les décisions définitives seront prises en fonction des coûts et des financements possibles.

Jean-Paul Mariaud présente une analyse budgétaire réalisée à partir des éléments financiers fournis par la Trésorerie et portant sur les 4 dernières années. ***Voir en Infos Municipales.***

L'exécution du budget 2006 se déroule conformément aux prévisions. Il n'a pas encore été nécessaire d'avoir recours à l'emprunt alors que 270 000 € avaient été prévus dans le Budget Initial.

TARIFS COMMUNAUX 2007

Le conseil municipal adopte les tarifs communaux pour 2007 en appliquant une hausse moyenne de 2%.

FINANCES

LIBELLE	TARIFS 2006	TARIFS 2007
<u>Location de la salle polyvalente :</u>		
Résidents de la Commune	169,00 €	172,50 €
Résidents hors de la Commune	297,00 €	303,00 €
<u>Supplément pour la journée du lendemain :</u>		
Résidents de la Commune	40,30 €	41,00 €
Résidents hors de la Commune	62,70 €	64,00 €
<u>Location salle annexe :</u>		
Résidents de la Commune	51,00 €	52,00 €
Résidents hors de la Commune	67,80 €	69,00 €
<u>Location des couverts (par personne) :</u>		
<u>Forfait matériel de cuisine (par personne) :</u>	1,00 €	1,00 €
	0,20 €	0,20 €
<u>Pour séjours organisés par la FOL et de 21 jours maxi :</u>		
quotient familial inférieur à 4 412 €	7,22 €/ jour	7,36 €
quotient familial compris entre 4 413 € et 8 677 €	5,19 €/ jour	5,29 €
quotient familial compris entre 8 678 € et 15 274 €	4,35 €/ jour	4,43 €

L'évaluation du montant du fermage de M. Delhote tiendra compte de la réduction de la surface louée. Le loyer versé par l'association Malices et Chocolats pour les locaux de la halte garderie tiendra compte de l'augmentation de la surface.

LIMOGES METROPOLE

- **Redevance spéciale** : comme cela a été annoncé, la commune sera assujettie à la **Redevance Spéciale** pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers. Cette redevance s'applique aux administrations et établissements assimilés. Le montant pour la commune sera de 3408 € pour l'année 2007. Cette somme correspond au traitement et enlèvement des déchets de la cantine, de l'école, de la salle polyvalente et autres services communaux. A noter que le fait que les communes et les établissements publics participent désormais à ce

financement va réduire d'autant la participation des habitants de l'Agglomération.

- **Compétence Éclairage public** : Après discussion et compte tenu de la qualité du service rendu par le Syndicat d'Électrification de la Haute-Vienne, le conseil ne souhaite pas transférer cette compétence à Limoges-Métropole.

- **Transport TELEOBUS** : Les chiffres fournis par Limoges-Métropole indique une fréquentation en hausse sur la commune de Saint-Gence: 22 courses en octobre contre 6 en septembre. Cependant, on reste très en de ça des attentes, ce service présente en effet des avantages incontestables pour les habitants de notre commune. Souhaitons qu'il continue à se développer.

- **Tourisme** : Limoges-Métropole met en place une nouvelle organisation de la « signalétique touristique ». Le conseil municipal exprime le souhait

que l'accès à Saint-Gence soit indiqué à la fois sur la RN 141 (route d'Angoulême) et la RN 147 (route de Poitiers).

- **Assainissement non-collectif, diagnostic** : Le bilan de la première phase du diagnostic de l'assainissement non collectif sur notre commune (240 visites ont déjà été réalisées sur les 483 prévues) fait apparaître les résultats suivants :

- 25% : l'installation est satisfaisante et en bon état de fonctionnement,

- 70% : l'installation nécessite quelques modifications pour un bon fonctionnement,

- 5% : l'installation est à l'origine d'une pollution ou d'un problème de salubrité.

Des courriers seront adressés aux habitants concernés au terme de la campagne de diagnostic.

- **Compétence Assainissement Collectif** : compte tenu des décisions prises par le conseil communautaire de Limoges-Métropole et des avantages que présente cette solution pour notre commune, le conseil municipal se déclare favorable au transfert de la compétence assainissement collectif, qui inclut le traitement des eaux pluviales, à l'agglomération Limoges Métropole. Les projections faites jusqu'en 2013, font apparaître une légère diminution de la redevance pour les habitants de Saint-Gence.

A noter que l'opération sur le village de la Châtre continuera avec une maîtrise d'ouvrage de Limoges-Métropole.

ODHAC

L'ODHAC (Office Départemental HLM de la Haute-Vienne) a présenté un projet de construction de 5 pavillons T4 sur le lotissement de La Gagnerie. Après examen, la commune a proposé la réalisation d'un 6^{ème} pavillon sur une parcelle non utilisée. Le permis de construire a été déposé. Les fouilles archéologiques préventives vont être réalisées prochainement.

ATESAT Assistance Technique proposée par la DDE.

Compte tenu du transfert de la compétence voirie à Limoges métropole, le conseil municipal décide de limiter la convention aux seules missions de base (coût annuel : 411€)

P.V.R. : Participation pour Voirie et Réseaux.

La PVR permet aux communes de percevoir des propriétaires de terrains nouvellement desservis par un aménagement, une contribution correspondant à tout ou partie du financement des travaux nécessaires. Afin de permettre la réalisation de petits lotissements sur des terrains privés, le conseil municipal donne son accord sur le principe d'instaurer le principe de la PVR sur le territoire communal. Ultérieurement, seront définis la part du coût des travaux de chaque voie et/ou réseaux mise à la charge des propriétaires fonciers et le montant de la participation par m² de terrain. Deux opérations pourraient être concernées :

réalisation d'un lotissement privé à la Gagnerie et terrains le long du chemin de l'Oppidum.

ACQUISITION DE TERRAINS

Le conseil municipal donne un avis favorable pour l'acquisition des parcelles appartenant à M. Faure et qui se situent au sein de la forêt Lenfant. Ceci permettra d'assurer la continuité des chemins de randonnée pédestre.

AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE

Le conseil municipal donne son accord pour que des discussions soient engagées avec des propriétaires de concession dont le déplacement permettrait de faciliter l'accès à l'agrandissement projeté.

MEMOIRE DU CANTON DE NIEUL

L'association « Mémoire du canton de Nieul » souhaite voir augmenter la subvention de la commune. Le conseil municipal renouvelle sa proposition de souscrire à la publication d'ouvrages relatifs à la vie locale. Ces ouvrages pourraient par la suite être offerts à l'occasion de manifestations.

DEMANDE DE MODIFICATION DU PLU

Quelques propriétaires fonciers de la commune ont déposé des demandes visant à modifier le zonage du PLU. Le conseil municipal rappelle qu'aucune modification n'est envisageable avant plusieurs années et qu'elles ne porteraient pas forcément sur l'augmentation des surfaces constructibles.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

La demande d'installation d'un lampadaire Impasse de la Croix des Charriers sera examinée à l'occasion d'un nouveau plan d'extension de l'éclairage public.

PRESSION D'EAU

Le conseil municipal s'associe à la demande des habitants du Puy-Boursaud auprès de la ville de Limoges pour obtenir une augmentation de la pression d'eau.

DEMANDE DE FINANCEMENT D'UN STAGE A L'ETRANGER

Un étudiant de la commune ayant formulé une demande d'aide au financement d'un stage à l'étranger, le conseil rappelle que les problèmes de formation sont de la compétence de la Région. Cependant pour accompagner cette démarche et aider à la mobilité des étudiants, il donne son accord pour attribuer une aide sur les mêmes bases que les séjours de vacances soit 21 jours x par le taux correspondant au quotient familial.

FOURRIERE ANIMALE

La participation de la commune a été fixée à 0,18€ par habitant.

RENCONTRE CITOYENNE AVEC LES JEUNES

Dans sa séance du 16 juin 2006, le conseil municipal avait souhaité encourager les jeunes de la commune à la citoyenneté en leur offrant des bons d'achats à l'occasion de leur recensement. Au moment du contrôle de légalité, la Préfecture a refusé cette délibération pour non-conformité avec le principe d'égalité. Pour poursuivre dans cet encouragement, le conseil municipal décide d'inviter tous les jeunes majeurs de la commune à une manifestation conviviale au cours de laquelle leur seront remises des informations citoyennes. Il leur sera également remis un cadeau, et si possible, leur carte d'électeur. Cette manifestation serait organisée au mois de mars et à cette occasion il est envisagé d'inviter tous les nouveaux habitants de notre commune.

DEMANDES DE SUBVENTION 2007

Les demandes de subventions déposées auprès du Conseil général concernent :

- la construction de l'école maternelle,
- l'assainissement collectif à la Châtre,
- la construction d'un local de rangement pour les associations sportives,
- l'agrandissement du cimetière

INFORMATIONS DIVERSES

La Préfecture

La commune a reçu les notifications du versement de différentes subventions :

- DGD (Dotation Générale de Décentralisation) 263 €
- Fonds de compensation TVA 169 123 €
- Halte-Garderie 25000 € de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) et 10 000 € (80% du montant total) au titre de la DGE (Dotation Globale d'Équipement des communes)

La DDASS a réalisé une étude générale sur la qualité de l'eau potable distribuée en Limousin. Cette étude est disponible sur le site internet :

www.haute-vienne.pref.gouv.fr rubrique : « A la une »

Permis de construire

La réforme du permis de construire interviendra le 1^{er} juillet 2007. Plusieurs réunions d'informations sont prévues au cours des prochains mois et concerneront élus et fonctionnaires.

Lotissement communal de la Gagnerie

La première tranche des travaux est terminée. Plusieurs options ont été prises sur des parcelles. Les entreprises bénéficiaires des marchés pour la réalisation de la 2^{ème} tranche ont été retenues après appel d'offres.

Plan d'intervention de viabilité hivernale

Le plan d'intervention de viabilité hivernale a été publié par le Conseil Général de la Haute-Vienne. Il définit, entre autres les priorités en matière de déneigement des routes départementales : le CD28 est en priorité 1 et le CD 128 en priorité 2.

Le Pays de Limoges, en liaison avec le Conseil Général et la Chambre d'Agriculture met en place une aide visant à favoriser *les aménagements paysagers des abords de fermes*. Les documents de présentation sont disponibles à la mairie.

Elagage des arbres. Il y a eu peu de réactions au précédent compte rendu du conseil municipal appelant les riverains à élaguer les arbres à proximité des lignes téléphoniques. Un dernier rappel est fait aux riverains concernés, faute de quoi un courrier de mise en demeure leur sera adressé compte tenu du pouvoir de police du maire.

Éoliennes

Le Conseil Régional du Limousin a réalisé un *schéma éolien* sur la base d'une cartographie de potentiel éolien de Météo-France. Ce document est consultable à la mairie. Notre commune n'est pas située sur une zone suffisamment ventée pour bénéficier de telles installations.

Téléthon

Il aura lieu les 8, 9 et 10 décembre 2006. Différentes manifestations auront lieu sur les communes de Nieul, Peyrilhac et Saint-Gence. Le conseil municipal engage la population à se mobiliser et à participer massivement à cette cause.

Info retraite

Un nouveau numéro de téléphone est disponible 0 821 10 87 00. Ce service est accessible du lundi au vendredi, de 8h30 à 16h30.

ADSL et haut débit

Le conseil municipal invite les habitants de la commune à se manifester auprès du Centre d'information téléphonique

0 810 87 23 19 (prix appel local)

pour toutes les questions relatives au projet du Haut Débit en Limousin.

Arbre de Noël à la Halte-Garderie

Malices et Chocolat va fêter Noël le 15 décembre à 15h15 à la halte-garderie. A cette occasion, les assistantes maternelles des 3 communes de Saint-Gence, Peyrilhac et Veyrac seront conviées avec les enfants qu'elles gardent.

Contrôle au Restaurant Scolaire

Les dernières analyses effectuées à la cantine et portant sur du jambon blanc n'ont détecté aucune anomalie.

Personnel communal

Mme Andrée Bouthier est en arrêt de travail, elle est remplacée au restaurant scolaire par Patricia F'loch. Mme Chantal Bastien est remplacée par Catherine Theillet pendant la durée de son arrêt de travail. Le conseil souhaite un prompt rétablissement à Dédée et à Chantal.

Vœux de la municipalité

Les traditionnels vœux de la municipalité auront lieu le samedi 6 janvier 2007 à 18h00 à la salle polyvalente de Saint-Gence.

Colis de Noël

Les colis de Noël seront distribués le samedi 16 décembre, aux aînés qui ne peuvent pas participer au repas de Noël.

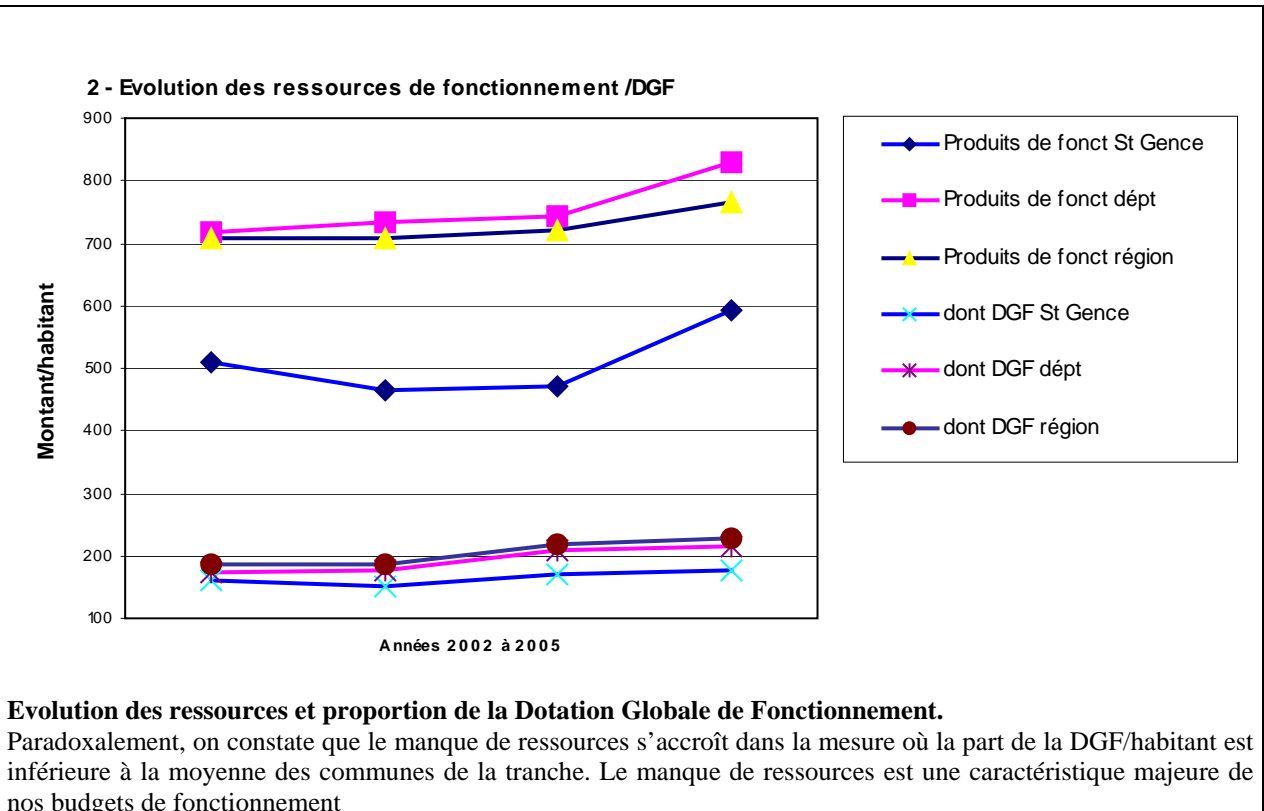
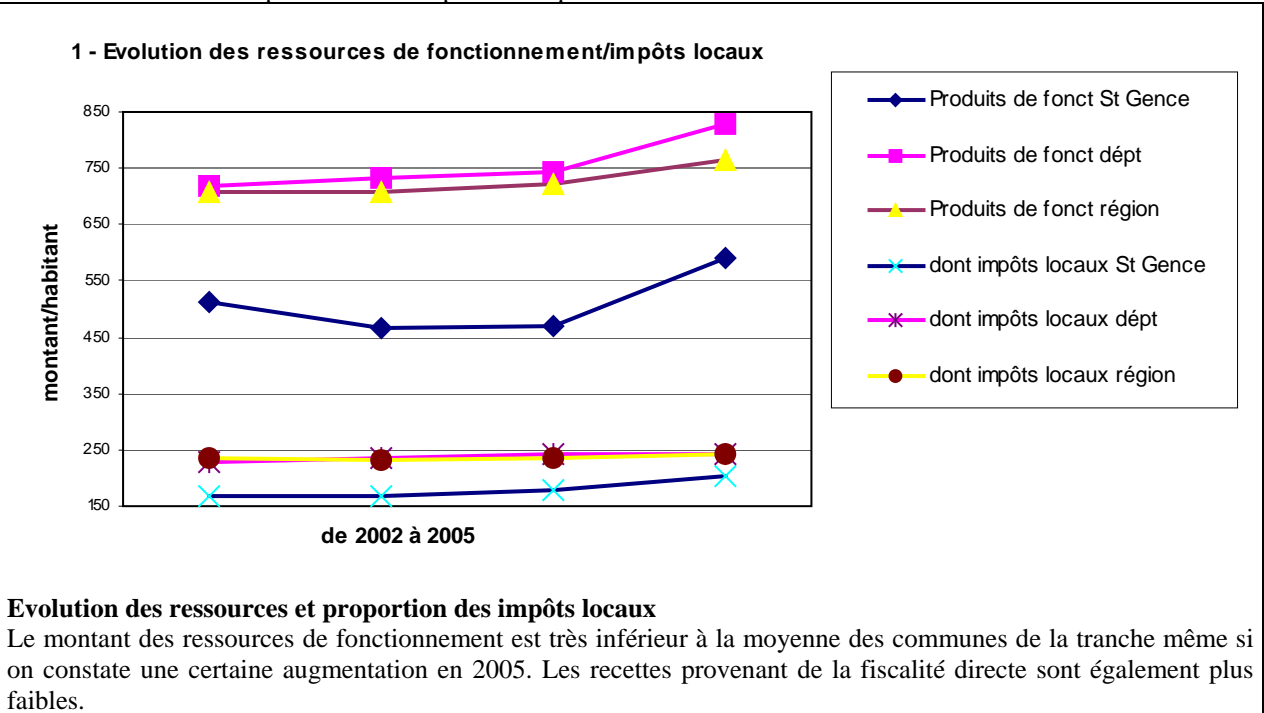
Illuminations de Noël

La commune encourage les habitants à poursuivre les efforts entrepris depuis plusieurs années et à participer à l'embellissement de notre commune en illuminant les habitations. Le concours des Maisons Illuminées de Saint-Gence est bien évidemment reconduit. Le jury se déplacera entre Noël et le 1^{er} janvier, les lauréats seront honorés à l'occasion des vœux de la municipalité.

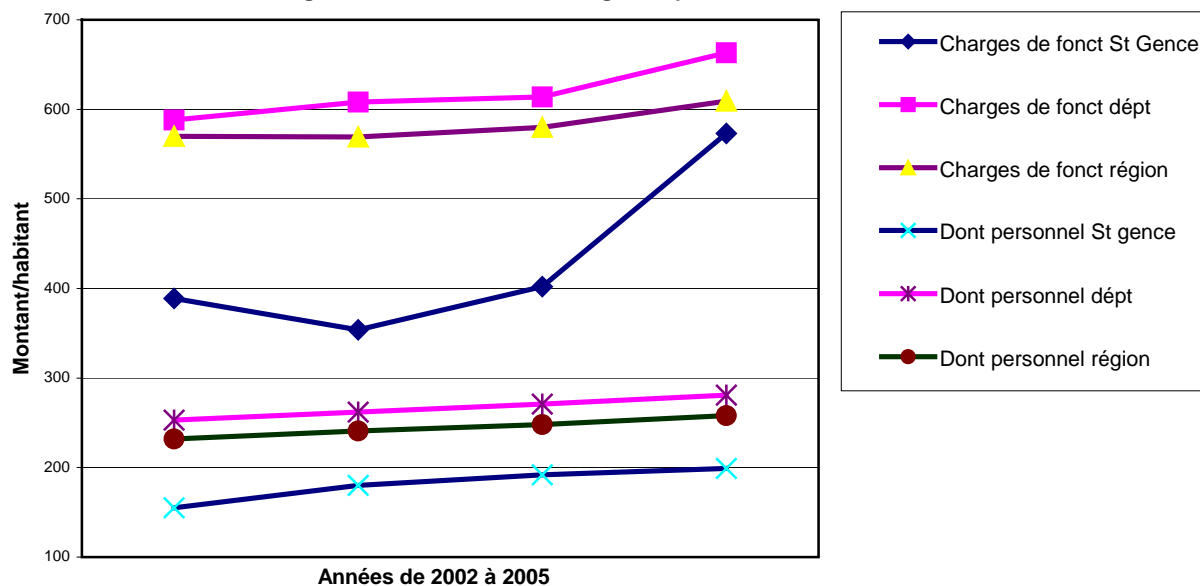
Analyse financière de la commune de Saint-Gence sur la période 2002 – 2005.

Commentaires sur les graphiques présentés

Remarque générale : la commune de Saint-Gence fait partie de la tranche des communes de 500 à 2000 habitants. Elle se situe en haut de cette fourchette et possède plutôt les caractéristiques des communes de la tranche supérieure. Les calculs sont faits sur une base de 1679 habitants en 2002 et 1831 depuis. En fait, la population dépasse aujourd'hui les 2000 habitants et les charges de la commune sont proportionnelles au chiffre réel. Il faut en tenir compte dans les comparaisons qui sont faites.



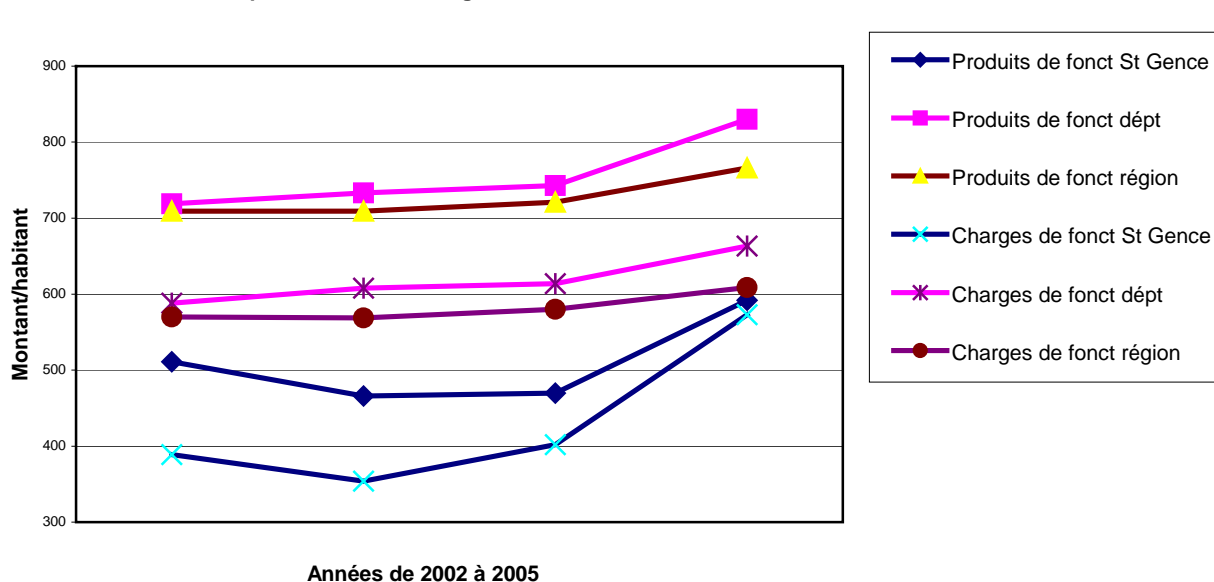
3 - Evolution des charges de fonctionnement / charges de personnel



Evolution des charges de fonctionnement et proportion des charges de personnel

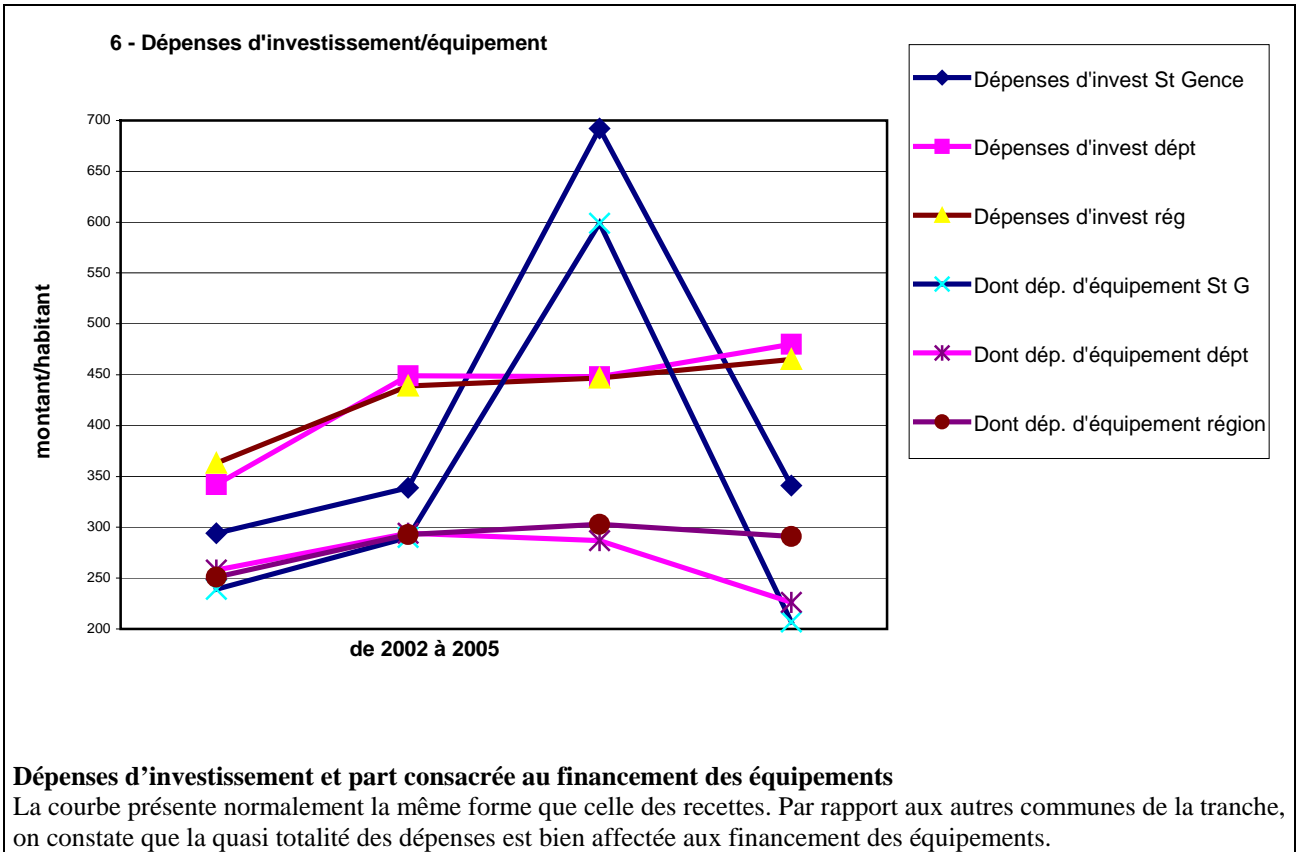
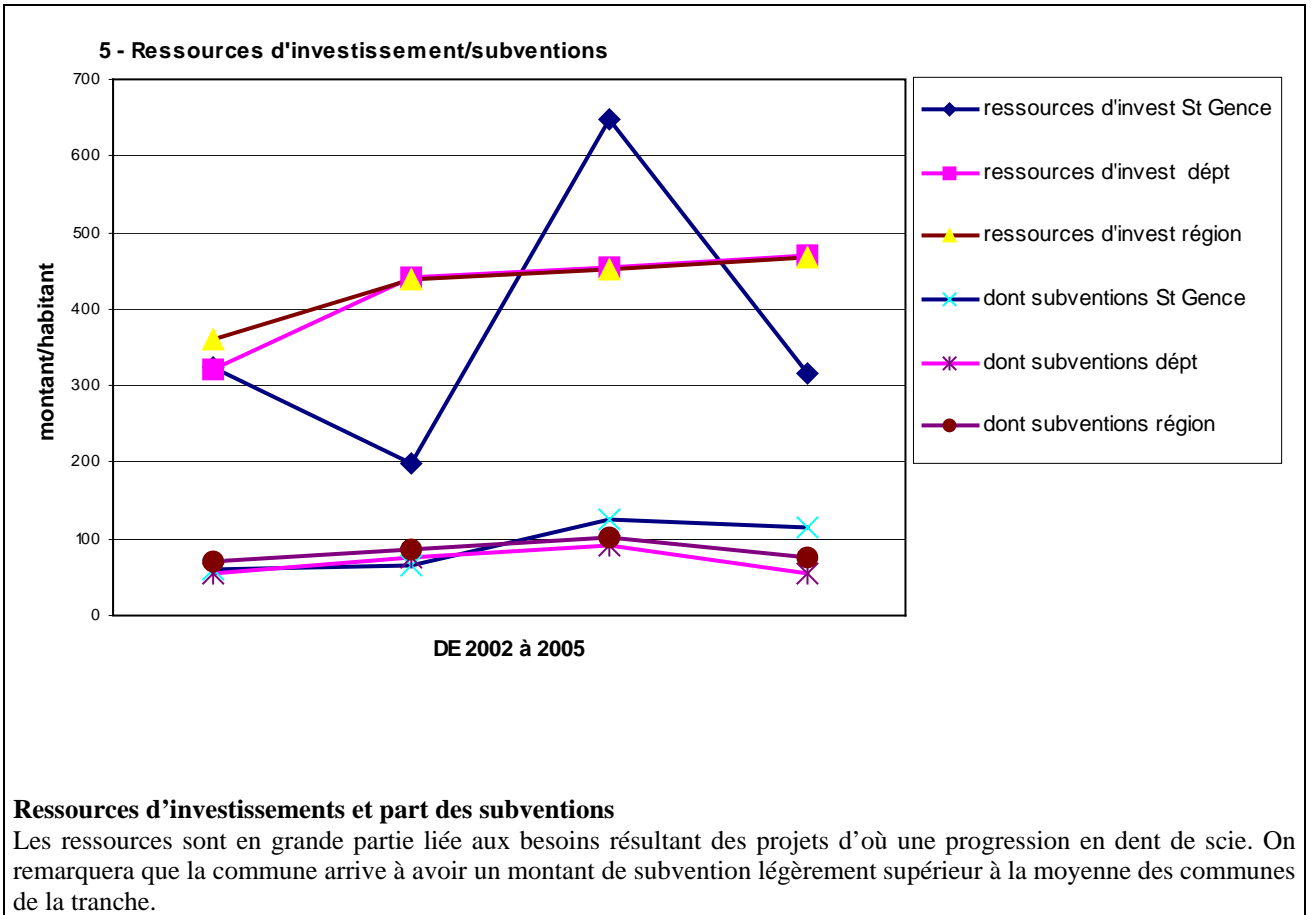
Le manque de ressources conduit à une gestion très serrée du budget de fonctionnement, ce qui se traduit par un montant de charges très inférieur à la moyenne des communes de la tranche même s'il y a une augmentation en 2005. La maîtrise des dépenses de personnel qui se situent à un niveau très bas est une bonne illustration de cette volonté.

4 - Evolution des produits et des charges de fonctionnement

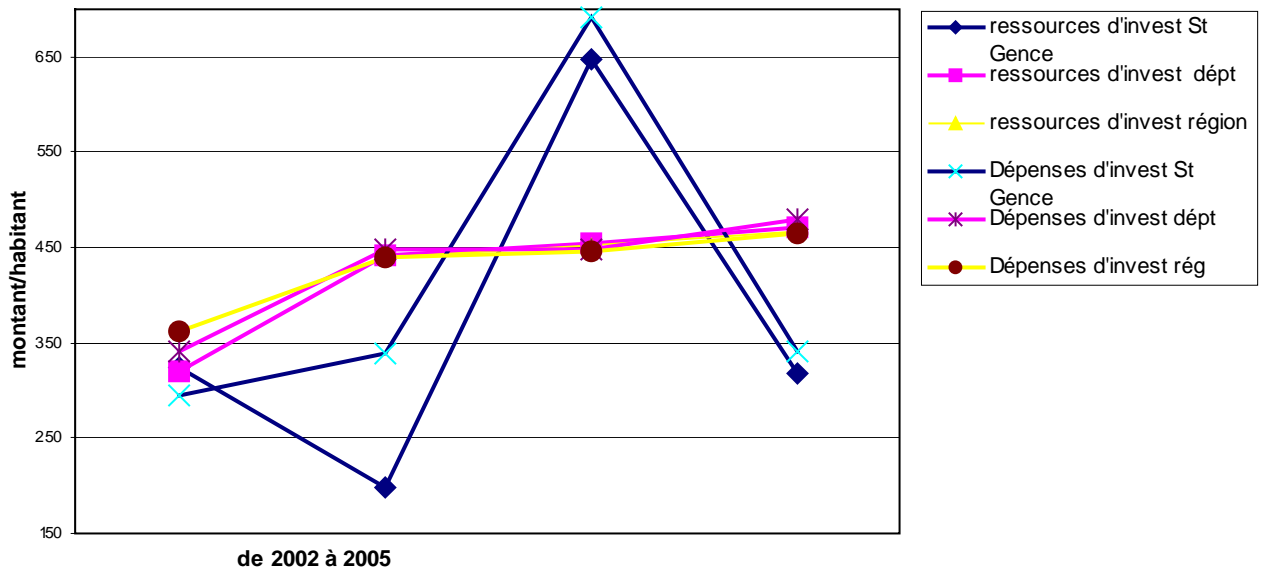


Evolution des charges et des produits de fonctionnement.

Outre le positionnement des recettes et des charges à un niveau plus faible que la moyenne des communes de la tranche, on constate un rapprochement des 2 courbes qui traduit de moindres capacités d'autofinancement et nécessite de poursuivre la vigilance sur la progression des charges dans la mesure où l'augmentation des recettes ne peut résulter que d'une hausse de la fiscalité.



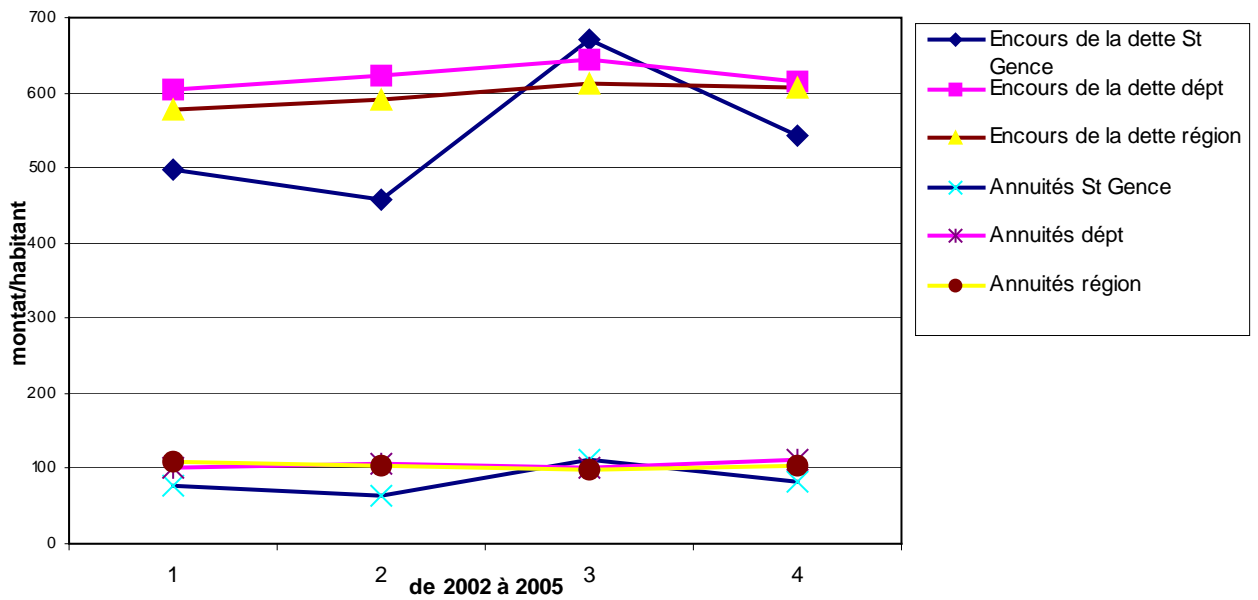
7 - Investissement : recettes/dépenses



Investissements : évolution des recettes et des dépenses

Les courbes ont naturellement un profil parallèle. L'utilisation maximale des moyens de trésorerie permet d'avoir un montant de dépenses très légèrement supérieur aux recettes.

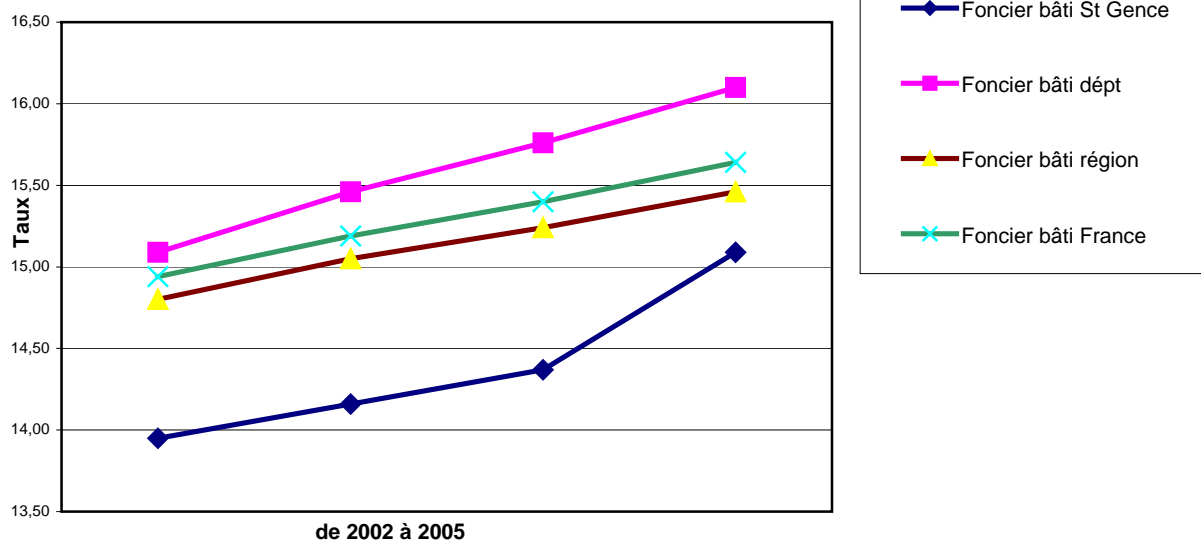
8 - Etat de la dette



Etat de la dette

Sauf en 2004, l'encours de la dette et le montant des annuités ont toujours été inférieurs aux communes de la même tranche. La baisse est particulièrement sensible en 2005. Il y a une très grande stabilité dans le montant des annuités.

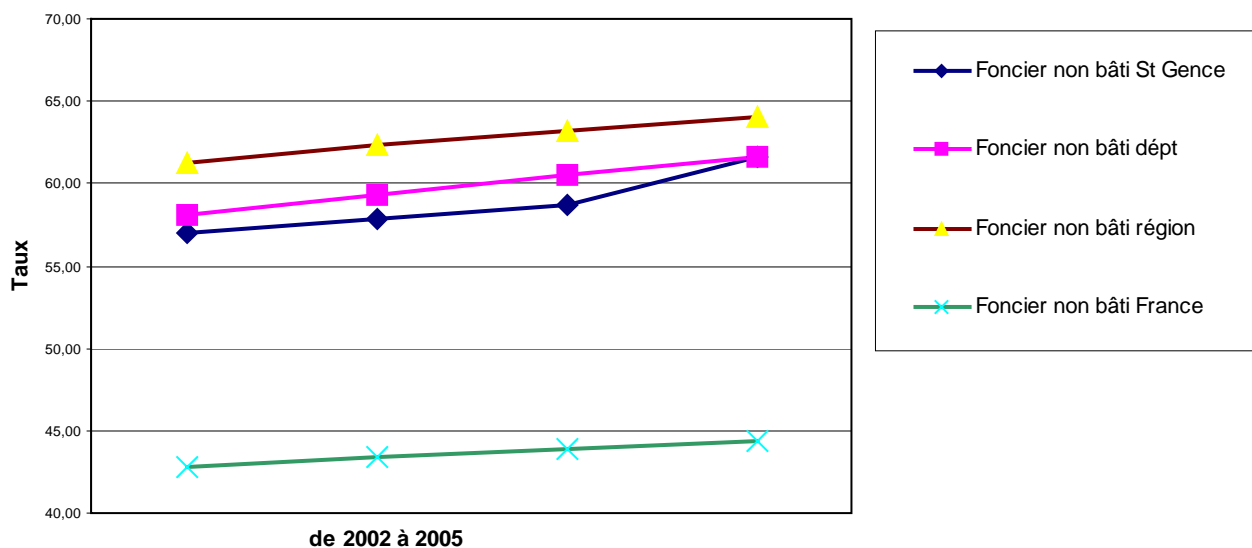
9 - Impôts locaux : foncier bâti



Impôts locaux : foncier bâti

La commune est sensiblement au-dessous des communes de la même tranche même si l'écart s'est réduit en 2005.

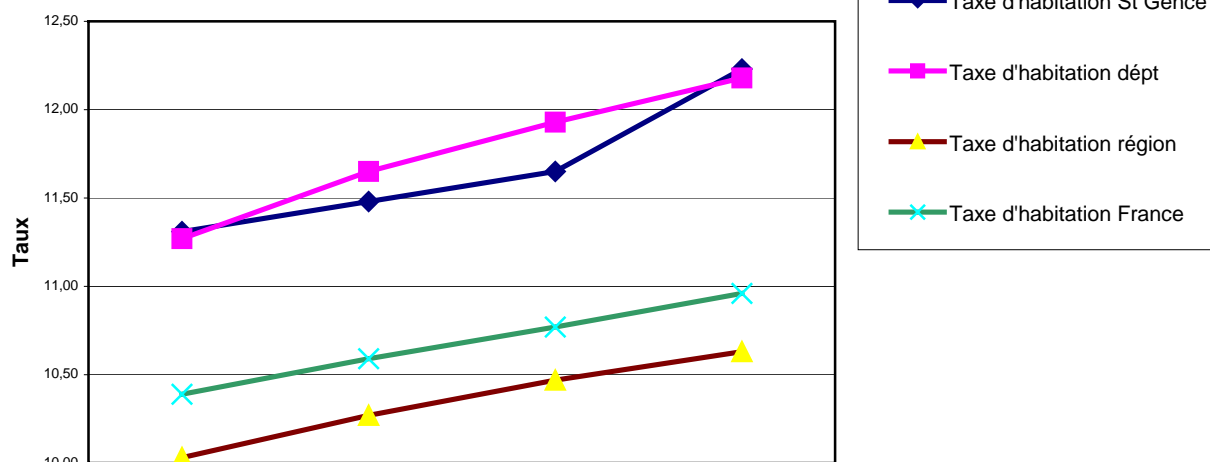
10 - Impôts locaux : foncier non bâti



Impôts locaux : foncier non bâti

La commune se situait en dessous des communes de la même tranche au niveau régional et départemental. En 2005 la courbe a rattrapé ces dernières.

11 - Impôts locaux : taxe d'habitation

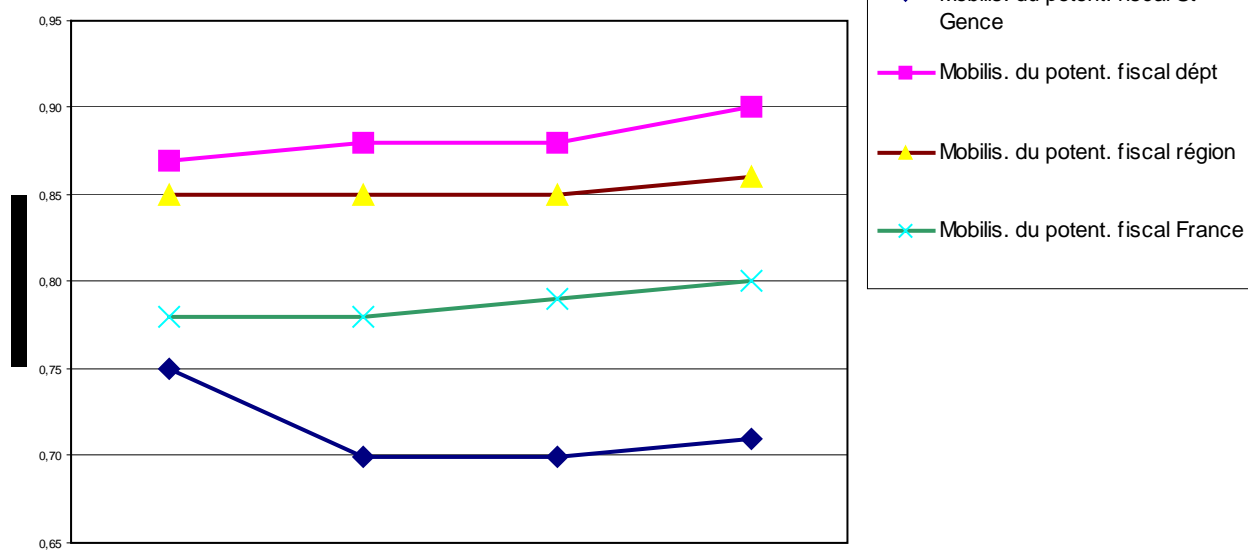


de 2002 à 2005

Impôts locaux : taxe d'habitation.

Après s'être située en dessous, la commune est maintenant dans la norme départementale.

12 - Impôts locaux : mobilisation du potentiel fiscal



de 2002 à 2005

Impôts locaux : mobilisation du potentiel fiscal.

Ce ratio est calculé en prenant le produit de nos impôts locaux et en le comparant avec ce qu'il aurait pu être si on avait appliqué aux bases communales les taux moyens des communes de la même tranche au niveau national.

La volonté de ne pas accroître de manière trop importante la fiscalité directe conduit à un taux de mobilisation du potentiel fiscal relativement faible, ce qui est pénalisant notamment en ce qui concerne l'attribution par l'état de la DGF.

Selon l'adage « Aide-toi, le ciel t'aidera », une meilleure mobilisation de ce potentiel et donc un accroissement des taux d'imposition aurait pour effet d'accroître les recettes avec un effet complémentaire résultant d'une augmentation de la DGF.

En conclusion l'analyse budgétaire confirme la situation de notre commune qui manque de ressources propres et qui doit poursuivre une gestion « au plus juste » de ses dépenses. Cette situation n'a cependant pas empêché la

réalisation d'équipements indispensables sans qu'il y ait eu de dérapage, en particulier ce qui concerne le recours à l'emprunt.